

Conseil Municipal du 15 juillet 2008

L'an deux mil huit et le quinze juillet, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à vingt heures. Date de convocation le dix juillet deux mil huit.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS maire, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, M. Alain DUPOUY, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS, conseillers.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Rosiane COUDOUIN pouvoir à Valérie PIRRONE, Raymond RODRIGUEZ pouvoir à Gisèle SOU

Était absent excusé : Jean-Louis GUIRAUD

Était absent : Christian SCHMAUCH

Secrétaire de séance : Jean-Marie ARRIVE

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 27 juin 2008

Ordre du jour

Jean-Louis GUIRAUD ayant prévenu de son retard Monsieur le Maire propose de présenter le second point de l'ordre du jour avant le premier. Le conseil est d'accord.

2 – Achat d'un lave vaisselle pour l'école (Valérie PIRRONE)

Valérie PIRRONE rappelle qu'il a été convenu de changer le lave vaisselle de la cantine de l'école de Gauriac pour lequel il est impossible aujourd'hui de trouver les pièces nécessaires lorsqu'il est en panne. De plus cet appareil fait un bruit inquiétant depuis quelques semaines. Avant de se trouver dans une situation d'urgence pour son remplacement, une consultation a été faite permettant ainsi de pouvoir choisir le matériel le mieux adapté pour cette structure, tant sur le fonctionnement que sur le coût.

Elle remet aux conseillers un tableau récapitulant les offres reçues pour l'achat d'un lave vaisselle pour le restaurant scolaire et reprenant les caractéristiques de chaque matériel.

Trois propositions :

-DURTEL (COLGED) 2 079 €HT

-CAMIF (WHIRPOOL) 1 990 € HT

-METRO (SILANOS) 1 910 € HT.

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité choisit le lave vaisselle proposé par METRO en raison de la rapidité de chauffage de l'eau, de l'alimentation électrique en triphasé et de son coût.

Vote 13 pour

1 – Choix de l'entreprise pour les travaux de l'école

Jean-Louis GUIRAUD étant retenu sur la route Robert BALDÈS présente les 4 propositions concernant les travaux de remplacement des portes et fenêtres de l'Ecole.

- Entreprise BERTIN 39 671,00 € HT (47 446,51 € TTC)

- BLAYE FERMETURES 27 125,00 € HT (32 441,50 € TTC)

- DYNAMIC PEINTURES 46 220,00 € HT (55 279,12 € TTC)

- NAZELLI Patrick 32 154,00€ HT(38 456,18 € TTC).

Il propose de retenir l'entreprise la moins disante BLAYE FERMETURES, dont la bonne qualité du service n'est pas à mettre en cause.

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-Christophe MARMEY qui suit également le dossier et qui apporte quelques précisions à savoir que les vitres sont en verre de sécurité, et que les finitions seront à la charge de la commune (raccord de plâtre et peinture). Toutes les portes ouvriront vers l'extérieur comme l'exige la réglementation. Les contrevents de la porte

principale seront déposés. Le déblaiement du chantier est prévu dans le devis. Les travaux seront faits pendant les vacances d'été et terminés pour le 2 septembre 2008.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise BLAYE FERMETURE pour les travaux de remplacement des portes et fenêtres pour l'Ecole pour un montant de 27 125,00 € HT (32 441,50 € TTC),
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches relatives à ce dossier.

Vote 13 pour

Divers

✓ **Décision modificative indemnité pour stagiaire**

Afin de pouvoir exécuter la décision du conseil municipal du 23 juin concernant le mandatement d'une indemnité pour gratification pour la stagiaire accueillie au sein de la collectivité du mois de septembre au mois de décembre, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la décision modificative suivante :

- Article 64161 « emploi insertion » 2000 €
- + Article 6225 « indemnité » 2000 €

Vote 13 pour

✓ **Demande d'aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire, orage du 28 mai 2008**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande d'aide au titre de la réserve parlementaire pour financer les travaux de voirie suite à l'orage du 28 mai 2008,

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subvention	
VC 6 du Grillet	10 000	11 960	DGE 25% (HT)	6 225
VC 19 du Lavoir	1 200	1 435.2	FDAVC 35 % (HT)	8 715
VC 4 de la Garenne	500	598	Réserve parlementaire 7,23% (HT)	1 800
VC 8 de la Vierge	10 000	11 960	Autofinancement	13 040.40
VC 17 Perrinque	1 200	1 435.2		
Location pelle mécanique	2 000	2 392		
TOTAL	24 900	29 780.4	TOTAL	29 780.40

Vote 13 pour

Arrivée de Jean-Louis GUIRAUD 20h00

✓ **Le bureau de poste** Robert BALDES

Robert BALDÈS fait lecture d'un courrier du Directeur Départemental de la Poste, l'informant de travaux de modernisation du bureau de Gauriac dans le courant du second semestre 2008. Un courrier sera fait en remerciement.

Par contre Monsieur le Maire vient d'être informé par une association du village, que l'obtention d'une carte bleue a nécessité le déplacement à BOURG de la Présidente et de la Trésorière pour constituer le dossier. Ce n'est pas ce qui est prévu. Il est convenu qu'une personne de la Banque Postale doit se déplacer régulièrement à Gauriac pour recevoir les clients. Pour une raison ou une autre, il semble que les clients soient invités à se déplacer à BOURG ou bien à BLAYE. Des démarches immobilières se font maintenant à BLAYE. Certains n'ont pas ou plus de véhicule. D'autres, quitte à se déplacer, préféreront changer de banque. Ces situations

constituent des pertes d'activités considérables pour le bureau de GAURIAC. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Robert BALDÈS pour faire part de ces dysfonctionnements à Monsieur le Directeur Départemental dans le prochain courrier.

Valérie PIRRONE confirme qu'elle a dû se déplacer à BLAYE pour rencontrer un conseiller financier pour un projet immobilier. De plus elle demande si la taxe professionnelle sera perçue par la commune si le projet de passage en Société Anonyme de la Poste se concrétise.

Jean-Marie ARRIVE trouve anormal que le propriétaire des bâtiments ne soit pas informé du détail des travaux envisagés au bureau de Poste. L'an dernier la commune a fait des travaux à la demande de la Direction de la Poste. Le montant annuel du loyer n'a pas couvert les frais supportés.

✓ **Commission communale des impôts directs** Christiane SOU

Christiane SOU rappelle qu'il avait été proposé 24 contribuables au Directeur des services fiscaux. Aujourd'hui elle communique la liste des 6 titulaires et 6 suppléants retenus pour siéger lors de la réunion qui a lieu une fois par an, en général au mois de mars.

Commissaires titulaires :

René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVE, René BARRAU, Bernadette BEN LAHOUCINE, Marcelle BLANC, Joël BAYARD.

Commissaires suppléants :

Lylia JOINAU, Jean-Louis LANGELOTTI, Jean-Christophe MARMEY, Marie-Noëlle MELI, Pierre Maurice MERLE, Françoise BOUNAUD.

✓ **Jean-Louis GUIRAUD** informe les conseillers que Monsieur BEAUDOUVI est intervenu pour le problème de climatisation à la salle polyvalente. D'autre part, il doit faire une proposition pour la pose de thermostats à l'école et à l'institut de beauté.

Robert BALDÈS précise que l'entreprise BEAUDOUVI préconise un contrat de maintenance pour la climatisation de la Gabare. Il est convenu que Monsieur le Maire s'informe sur la législation en vigueur.

Pour le gymnase, n'ayant toujours pas de réponse de la part des assureurs ou des différents partenaires concernant le litige de la toiture, **Jean-Louis GUIRAUD** propose de ne plus attendre et de réparer les fuites. Il lui semble urgent de sécuriser au mieux cet édifice d'autant plus qu'une importante manifestation est prévue au mois de septembre pour le centenaire de l'USG. Le terrain serait glissant en cas de fortes pluies.

Il est convenu après discussion de procéder dans un premier temps aux réparations urgentes. Dans un second temps une étude sur les différents points à revoir, toiture, éclairage, paratonnerre, chauffage ainsi que sur les différentes possibilités financières, commune, partenaires et utilisateurs, seront réalisées. Le dossier en cours pour malfaçons reste cependant engagé.

Séance levée à 20h35